

Avec le soutien de la



« Coop'Alim »
Le nouvel Appel à Projets Societal Angels 2024-2025
« Pour de nouvelles Coopérations et Solidarités Alimentaires sur nos Territoires ».

Lancé par Les Societal Angels (fonds de dotation), ses mécènes cet appel à projets territoriaux a pour objectif de changer d'échelle collectivement !

Nous sommes fiers d'accueillir un parrain de choix : **Nicolas BRICAS**, socio-économiste de l'alimentation (CIRAD Montpellier) et titulaire de la **Chaire UNESCO Alimentations du monde**. Un grand merci à lui pour son soutien et sa collaboration.

La **dotation globale est de 60.000 €** à répartir entre les lauréats.

Dossier de candidature à compléter en ligne à partir du **01/07/2024** sur : www.societal-angels.org

Date limite de candidature : **15/09/2024**

Annnonce officielle des lauréats : **mi-novembre 2024**

Contact : appelaprojets@societal-angels.org

Qui sommes-nous ?

• En novembre 2019, l'association Societal Angels avec le soutien de la Fondation Jeannine & Maurice MÉRIGOT, lançait son Appel à idées «**Réussir la transition Alimentaire en Dauphiné**» avec comme ambition que ces idées germent, poussent et essaient. La **dotation globale de 30 000 €** a permis d'aider **6 lauréats**. Certains d'entre-eux comme **CHAMPILOOP** ou le **BAR RADIS (Cultivons !)** portent aujourd'hui des projets en fort développement avec des réalisations ambitieuses.

Depuis 2020, Societal Angels a continué à les soutenir ainsi que de nombreuses autres associations : **EPISOL, MILLE POUSES** et **LE BAR RADIS** pour une **somme totale de 70 000 €**

En 2022/2023, Les Societal Angels, fonds de dotation créé dans la lignée de l'association éponyme a lancé un nouvel Appel à projets, « **PREKALIM : Lutter contre la précarité Alimentaire sur notre territoire** ».

Quatre associations ont été récompensées : **2kg de Culture, Point d'Eau, Amap38 & l'Équitable pour une dotation de 30 000 €**.

Cette même année, le fonds de dotation Les Societal Angels a accordé un soutien à la **Banque Alimentaire de l'Isère de 20 000 €** pour l'achat de fruits et légumes frais et de litres de laits issus de la production locale.

Parce que nous pensons qu'il est nécessaire de changer « d'échelle » pour augmenter les impacts des projets des associations que nous soutenons, que nous considérons que seule la coopération entre elles est nécessaire, que nos territoires restent bien le bon échelon d'expérimentation et du faire ensemble.

2024/2025 verra donc la concrétisation de notre Appel à Projets :
Coop'Alim
« Pour de nouvelles Coopération et Solidarités Alimentaire sur nos Territoires » (de l'Isère.) La dotation globale est fixée à 60 000 €

Nicolas Bricas, socio-économiste de l'alimentation, chercheur (Cirad de Montpellier) et titulaire de la chaire Unesco Alimentations du Monde, co-Auteur de l'ouvrage Une écologie de l'alimentation (2021) avec D.Conaré et Marie Walser a accepté de parrainer notre Appel à Projets.

* Extrait du discours de Stockholm prononcé par Albert CAMUS pour la réception de son prix NOBEL en 1957.



Comment participer ?

ÉTAPE 1

Compléter le dossier de candidature en cliquant sur ce lien :

<https://forms.gle/5aqn1xStmSWnFwMr9>, Google Forms avec les pièces jointes demandées mentionnées à l'ARTICLE VI.

À partir du lundi 01/07/2024 et au plus tard le dimanche 15/09/2024.

MERCI DE NOUS ENVOYER UN MAIL SIMPLE DE CONFIRMATION DE L'ENVOI DE VOTRE DOSSIER (sans les pièces demandées) à : appelaprojets@societal-angels.org

ÉTAPE 2

Études des dossiers par Les Societal Angels.

ÉTAPE 3

Annonce des dossiers présélectionnés :

Le vendredi 11/10/2024.

ÉTAPE 4

Échanges en distanciel avec les porteurs de projets présélectionnés : **semaine n°45 soit du 4 au 8 novembre 2024.**

ÉTAPE 5

Annonce officielle des lauréats : **mi-novembre 2024.**

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS COOP'ALIM

Article I. Organisateur

Les Societal Angels (fonds de dotation) représentés par Patrick Méricot, Président-Fondateur sont les organisateurs de :

L'appel à projets Coop'Alim 2024/2025

Vers de nouvelles coopérations et solidarités alimentaires sur nos territoires

Pour une alimentation saine, durable, accessible à tous et solidaire

Article II. Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les termes et conditions de l'appel à projets Coop'Alim 2024/2025 et de fixer les règles applicables à tous les candidats, ci-après le(s) « associations ».

L'appel à projets s'adresse à toutes les associations telles que définies dans la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. L'association doit pouvoir bénéficier de fonds émanant d'un Fonds de Dotation.

Article III. Éligibilité des associations

L'appel à projets Coop'Alim 2024/2025 est ouvert à **toutes les associations à but non lucratif implantées en Isère** ou ayant des projets concrets sur ce territoire. Elles peuvent déposer leur dossier de candidature pour des actions et missions d'intérêt général.

L'appel à projets consiste pour l'association à déposer un dossier de candidature conformément au présent règlement. Les prix remis (dotation financière, voir article IV) sont uniquement destinés aux associations primées.

Article IV. Dotations « Les Societal Angels »

La dotation globale est de 60.000 €.

Elle peut varier de 5.000 € à 15.000 € maximum selon les projets retenus.

Si la dotation est supérieure à 5000 €, il y aura deux versements, le premier fin 2024 et le second fin juin 2025.

Important : la dotation allouée par projet dans le cadre de cet appel ne peut pas excéder la moitié de la totalité du montant du projet présenté par l'association.

Article V. Modalités de participation et déroulement de la sélection

L'appel à candidature est ouvert le **1er juillet 2024** et sera clos le **15 septembre 2024** (inclus). Le dossier de candidature est disponible en cliquant sur :

<https://forms.gle/5aqn1xStmSWnFwMr9>

Il est obligatoire de répondre à l'ensemble des questions du formulaire et de joindre les pièces demandées pour que la candidature soit prise en compte.



Les dossiers dûment complétés seront soumis à une **présélection d'un jury composé de membres de Societal Angels, de personnes désignées par Societal Angels ainsi que de mécènes**. La composition du jury est à la discrétion des émetteurs de l'appel à projets.

Critères de sélection :

Ils ont pour vocation de favoriser les **initiatives collectives** de tout type pour accélérer le passage à l'échelle et **l'impact des projets pour une alimentation saine, durable, accessible à tous et solidaire**.

À l'issue de cette présélection, les associations porteurs des projets choisis seront contactées le **11/10/2024** pour participer à une **visioconférence présentation de leur projet avec les membres du jury**. Cette visioconférence qui durera un **maximum de vingt minutes aura lieu dans la semaine 45, entre le 4 et le 8 novembre**.

Les lauréats sélectionnés seront informés avant mi-novembre 2024, information qui devra rester **confidentielle** jusqu'à l'annonce officielle et grand public.

Un représentant de l'association sera présent ou représenté lors de la remise officielle des prix mi-novembre (date en cours de validation).

Tous supports écrits, vidéos, seront les bienvenus pour présenter le projet dans le cadre du dossier de candidature.

Article VI. Documents à joindre obligatoirement (via le lien de candidature Google forms) :

- Ce-dit règlement daté et signé
- Copie de la déclaration à la Préfecture ou de la parution au journal officiel
- Statuts de l'association
- Composition du bureau et du conseil d'administration
- Budget détaillé du projet
- Plan de financement du projet
- Derniers bilans et rapports d'activités de l'association
- Budget prévisionnel de l'association pour l'année en cours
- RIB

Article VII. Communication, presse, diffusion de l'information

Les candidats garantissent l'exactitude des renseignements qu'ils communiquent et qu'ils devront éventuellement justifier à la demande de Societal Angels.

L'organisation de l'appel à candidatures pourra faire l'objet de la part de Societal Angels d'actions de communication de toute nature y compris multimédia notamment sur son site internet et réseaux sociaux, et en direction de la presse écrite, audiovisuelle ou internet et de ses partenaires.

Date & Signature du représentant de l'association candidate avec la mention « Lu et approuvé », j'ai bien pris connaissance du règlement et j'y adhère.

Le :
Signature :

L'envoi du dossier de candidature et de ce règlement se fait via le LIEN Google Forms avec les pièces jointes demandées : <https://forms.gle/5aqn1xStmSWnFwMr9>

Si le projet est porté par plusieurs associations, le dossier mentionnera toutes les associations participantes et sera complété par l'interlocuteur dit « représentant du projet ». Il fera le lien avec SOCIETAL ANGELS pendant la période de sélection.

Le dossier doit être complet et envoyé en totalité pour être étudié.